

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 9 septembre 2025
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Période de questions du public
- 10.03** Période de questions des membres du conseil
- 10.04** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou du 9 septembre, à 19 h
- 10.05** Approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 juillet 2025, à 19 h, ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 13 août 2025, à 8 h 30

12 – Orientation

- 12.01** Adopter la Charte montréalaise des chantiers visant le déploiement d'engagements par les unités exécutantes de travaux de la Ville et des partenaires ayant adhéré soit, entre autres, la Société de transports de Montréal, la Commission des services électriques de Montréal, Hydro-Québec, Énergir et Bell, et ce, sur l'ensemble du territoire de la ville
- 12.02** Adopter l'édition 2025 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement d'Anjou

15 – Déclaration / Proclamation

- 15.01** Proclamer les « Journées de la culture » les 26, 27 et 28 septembre 2025, afin de manifester de façon tangible l'attachement que l'arrondissement d'Anjou porte à la culture
- 15.02** Proclamer la « Journée internationale pour les personnes âgées » le 1^{er} octobre 2025
- 15.03** Motion concernant l'application du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333)

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Autoriser la prolongation du contrat avec Névé Réfrigération Inc. pour les services relatifs à l'inspection et l'entretien préventif des systèmes CVAC pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Anjou, au montant de 255 688,39 \$, taxes incluses, pour une période de 12 mois - Autoriser une dépense additionnelle de 306 826,06 \$, contingences et taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat à 999 336,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres 22-19429

- 20.02** Exercer la première option de prolongation d'une saison hivernale (2025-2026) et autoriser une dépense additionnelle de 557 317,40 \$, contingences et taxes incluses - Accorder à Pavages Chartrand Inc. l'année de prolongation pour deux (2) contrats d'un montant de 464 431,16 \$, taxes incluses, pour la location de cinq (5) autoniveleuses avec opérateurs servant aux opérations de déneigement de l'arrondissement Anjou, majorant ainsi le montant total des contrats à 1 373 921,36 \$, taxes incluses - (23-19983 Lots 3 et 4)
- 20.03** Exercer l'option de renouvellement de 2 années supplémentaires et autoriser une dépense additionnelle de 695 251,52 \$, taxes incluses, pour le bail de location par lequel l'arrondissement d'Anjou loue de l'entreprise 9128-2827 Québec Inc. un local d'une superficie de 20 780 pieds carrés de l'édifice situé au 8761, 6e Croissant à Montréal (lot 6 340 469), aux fins d'entreposage, majorant ainsi le montant total du bail à 1 589 760,80 \$, taxes incluses
- 20.04** Approuver le projet de convention - Accorder une contribution financière totalisant 40 000 \$, à Service d'aide communautaire Anjou inc., pour la réalisation de leur projet, pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 31 mars 2029, dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029)
- 20.05** Approuver la modification à l'entente survenue avec Communauto afin de majorer le nombre de cases de stationnement conditionnellement à l'élargissement du service Communauto Flex pour les Angevins

30 – Administration et finances

- 30.01** Prendre acte du rapport des décisions déléguées, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires ainsi que des achats par carte de crédit pour les périodes comptables du 1^{er} au 30 juin 2025 et du 1^{er} au 31 juillet 2025
- 30.02** Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la supervision des ressources humaines associées aux opérations du site d'élimination de la neige, dans l'arrondissement d'Anjou pour les années 2025, 2026 et 2027
- 30.03** Prendre acte du dépôt d'une demande d'aide financière au Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) dans le cadre du Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM) 2025-2026 - Approuver la convention entre l'organisme AlterGo et l'Arrondissement d'Anjou à titre de bénéficiaire d'une subvention de 19 462,64 \$
- 30.04** Autoriser la modification de la provenance de fonds budgétaire au projet de services professionnels pour les travaux d'aménagement d'un nouveau parc-école inclusif, transformation de la rue Spalding et ajout de nouvelles aires de jeux au parc Spalding de l'arrondissement Anjou -(2024-10-SP)
- 30.05** Déposer le rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement d'Anjou pour l'année 2024 - Approuver les modalités de diffusion de ce rapport

40 – Réglementation

- 40.01** Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (1557), une dérogation mineure afin d'autoriser l'installation d'une enseigne au mur, sur la façade adjacente au boulevard Louis-H.-La Fontaine, pour un bâtiment occupé par un usage industriel situé au 9151, boulevard Louis-H.-La Fontaine, lot 1 004 204 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 40.02** Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (1557), une dérogation mineure afin d'autoriser la teinture du revêtement extérieur de maçonnerie, un revêtement métallique sur une superficie de 15 % de la surface du mur avant délimitée par le sol et une ligne horizontale située à 2,50 mètres non protégé en tout point de la circulation des véhicules par une surface gazonnée ou

un trottoir d'au moins 1,5 mètre de largeur, ainsi qu'une marquise au-dessus de l'entrée principale ayant une projection de 14 mètres pour le bâtiment situé au 8100, avenue de Neuville, lot 1 005 105 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

- 40.03** Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (1557), des dérogations mineures afin d'autoriser un agrandissement empiétant dans la marge latérale droite, la plantation d'un arbre à moins de 3 mètres de la fondation d'un bâtiment principal, la réduction du ratio de cases de stationnement pour un usage commercial ainsi qu'un débarcadère en cour avant, pour l'immeuble situé au 7320-7322, avenue Baldwin, lot 1 111 779 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 40.04** Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (1557), une dérogation mineure afin d'autoriser l'implantation d'une piscine hors terre à une distance minimale de 1 mètre de la ligne latérale pour l'immeuble situé au 7791, place de Chambon, lot 1 113 506 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 40.05** Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), visant à modifier la signalisation afin d'installer des panneaux de stationnement interdit, à l'exception des véhicules électriques en recharge, sur le terre-plein central du boulevard Roi-René et de l'avenue Saint-Donat, ainsi que du boulevard Roi-René et de l'avenue Éric
- 40.06** Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), visant à modifier la vitesse autorisée de 60km/h à 50 km/h sur le boulevard Métropolitain direction Ouest, entre le boulevard Ray-Lawson et la limite Est de l'arrondissement, ainsi que sur le boulevard Métropolitain vers l'Est de l'avenue Jean-Desprez à la limite Est de l'arrondissement
- 40.07** Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), visant à préciser la signalisation sur diverses voies de l'arrondissement, soit sur l'avenue Rondeau entre le 7428 et le 7440, sur l'avenue Mousseau, sur le boulevard Louis-H.-La Fontaine direction Sud, ainsi que sur l'avenue Jean-Desprez côté Est, à l'intersection du boulevard de Châteauneuf
- 40.08** Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), visant le retrait d'une zone de stationnement dédiée aux personnes à mobilité réduite face au 8473, boulevard du Haut-Anjou
- 40.09** Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), visant à autoriser trois espaces de stationnement réservés aux fins d'autopartage conformément à l'entente avec Communauto inc.
- 40.10** Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (RCA 22), visant à autoriser l'occupation permanente du domaine public pour l'installation d'abribus de la Société de transport de Montréal (STM) dans le parc d'affaires de l'arrondissement d'Anjou
- 40.11** Édicter une ordonnance en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333) et une ordonnance en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), afin de permettre la tenue des événements spéciaux organisés par le Service d'aide et de référencement aîné d'Anjou (SARA d'Anjou), l'Association du baseball mineur Anjou inc., le 150e Groupe Scout Notre-Dame d'Anjou, Le Cercle de Fermières Anjou, le Comité d'animation culturelle de la bibliothèque d'Anjou (CACBA), le Club Santé-Sport Anjou, le Cercle Amitié Anjou, Les Chevaliers de Colomb du conseil St-Conrad, numéro 9821, l'Association de badminton Anjou, l'Association Au Fil du temps d'Anjou et Le Bel Âge d'Anjou inc. pendant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2025 et février, mars, avril et mai 2026
- 40.12** Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), afin de permettre la tenue des événements spéciaux organisés par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Anjou et par la Direction d'arrondissement pendant les mois de décembre 2025, ainsi que janvier, février et mars 2026
- 40.13** Donner un avis de motion pour le projet de règlement RCA 45-12 intitulé « Règlement

modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), afin d'intégrer des critères relatifs à la résilience face aux inondations de surface pour les projets de construction ou d'agrandissement de bâtiments résidentiels »

- 40.14** Donner un avis de motion pour le projet de règlement RCA 40-58 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40), afin de modifier certaines dispositions relatives aux piscines, abris spa, pavillons de jardin, enseignes et plantes envahissantes »
- 40.15** Donner un avis de motion et déposer le projet de règlement RCA 187 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière visant la chaussée, les trottoirs et les bordures, ainsi que de travaux d'éclairage et de signalisation routière »
- 40.16** Donner un avis de motion et déposer le projet de règlement RCA 188 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement de parcs »
- 40.17** Donner un avis de motion et déposer le projet de règlement RCA 189 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction et de rénovation aux édifices municipaux de l'arrondissement d'Anjou »
- 40.18** Adopter le premier projet de résolution, en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, chapitre 2), visant à autoriser un projet de démolition du bâtiment situé au 7151, boulevard des Roseraies et de construction d'un bâtiment résidentiel, lot 1 005 094 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (PH-79-003)
- 40.19** Adopter le premier projet de règlement RCA 45-12 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), afin d'intégrer des critères relatifs à la résilience face aux inondations de surface pour les projets de construction ou d'agrandissement de bâtiments résidentiels »
- 40.20** Adopter le premier projet de règlement RCA 40-58 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40), afin de modifier certaines dispositions relatives aux piscines, abris spa, pavillons de jardin, enseignes et plantes envahissantes »
- 40.21** Adopter le règlement RCA 186 intitulé « Règlement autorisant l'agrandissement et l'occupation, à des fins de garderie, du bâtiment situé au 6546, avenue Baldwin », en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ c. S-4.1.1)
- 40.22** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA 138), la résolution visant à autoriser un projet d'agrandissement pour un usage de la catégorie d'usage « C5 Commerce de moyenne et grande surface » pour la propriété située au 11 100, boulevard du Golf, lots 6 101 935, 6 101 936 et 6 438 552 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (PP-79-026)
- 40.23** Accorder, en vertu des articles 133.1 et 133.4 du Règlement concernant le zonage (RCA 40), une demande d'exemption en matière de stationnement, pour un usage résidentiel situé au 7320-7322, avenue Baldwin, lot 1 111 779 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 40.24** Demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'accorder une prolongation de délai de 18 mois destinée à permettre à l'arrondissement d'Anjou d'adopter ses règlements de concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) de la Ville de Montréal

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Désigner le maire suppléant d'arrondissement d'Anjou pour les mois d'octobre et novembre 2025

60 – Information

- 60.01** Dépôt des comptes rendus des réunions du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Anjou tenues les 5 mai 2025 et 12 juin 2025
- 60.02** Dépôt par la secrétaire d'arrondissement du procès-verbal de correction concernant divers textes réglementaires
- 60.03** Dépôt par la secrétaire d'arrondissement du rapport attestant la transmission des avis, prévus à l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, aux propriétaires d'immeubles concernés par le règlement RCA 185, visant à favoriser la préservation des milieux humides et hydriques et régissant les usages du sol, les constructions, les ouvrages ainsi que certaines activités dans un milieu humide d'intérêt à protéger ou à restaurer et son aire de protection

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance ordinaire du 9 septembre 2025